



# Foire aux questions

Concours 2026-2027

27 juin 2025

# Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>GÉNÉRALITÉS</b> .....  | <b>5</b>  |
| OCCASIONS DE FINANCEMENT .....  | 5         |
| Q. Je ne parviens pas à trouver le lien vers les concours relatifs aux bourses et aux subventions de recherche de Cœur + AVC. ....                                    | 5         |
| Q. À quel moment les concours relatifs aux bourses et subventions de recherche sont-ils habituellement lancés? .....  | 5         |
| Q. Quels types de recherches Cœur + AVC finance-t-elle? .....   | 5         |
| Q. Des subventions de fonctionnement sont-elles offertes aux chercheuses canadiennes et chercheurs canadiens travaillant à l'extérieur du Canada? .....               | 5         |
| Q. Cœur + AVC offre-t-elle des subventions d'un an dans le cadre de ce concours de financement? ..  | 5         |
| Q. Cœur + AVC offre-t-elle du financement pour des ateliers ou des conférences internationales? ...   | 5         |
| DEMANDE DE SUBVENTION .....   | 5         |
| Q. Où peut-on voir les dates d'échéance pour les demandes sur votre site Web? .....   | 5         |
| Q. Où se trouve la liste de classification de la recherche sur votre site Web? .....  | 6         |
| Q. Dans quels cas une demande serait-elle considérée comme incomplète ou inacceptable? .....  | 6         |
| Q. Cœur + AVC accepte-t-elle une copie numérisée d'une signature originale? .....   | 6         |
| Q. Faut-il deux signatures sur le formulaire de signatures? .....   | 6         |
| Q. Puis-je soumettre plusieurs formulaires de signatures? .....   | 6         |
| Q. Quelle est la politique de Cœur + AVC à l'égard des coûts indirects et des frais généraux de la recherche? .....   | 6         |
| Q. Quels sont les quatre thèmes de la recherche en santé? .....   | 7         |
| Q. Dois-je répondre aux questions concernant les considérations sur le sexe (notion biologique) et le genre (notion socioculturelle)? .....                           | 7         |
| Q. Quels modules de formation des IRSC dois-je suivre? .....  | 7         |
| CV ABRÉGÉ DE CŒUR + AVC .....   | 7         |
| Q. Qui doit remplir le CV abrégé? .....   | 7         |
| Q. Comment dois-je remplir le CV abrégé? .....  | 8         |
| CALCUL DES ANNÉES DE CARRIÈRE .....   | 8         |
| Q. Comment puis-je calculer le congé parental? .....  | 8         |
| Q. Un rajustement est-il apporté au calcul du nombre d'années de carrière en raison de la pandémie de COVID-19? .....   | 8         |
| DÉCISIONS RELATIVES AU FINANCEMENT .....  | 8         |
| Q. De quelle façon les décisions relatives au financement sont-elles prises? .....  | 8         |
| <b>EXAMINATRICES ET EXAMINATEURS NON SPÉCIALISÉS ET RÉSUMÉS VULGARISÉS STRUCTURÉS</b> .....   | <b>8</b>  |
| Q. Quel est le rôle des examinatrices et examinateurs non spécialisés au sein du comité d'examen scientifique? .....  | 8         |
| Q. Qu'est-ce qu'un résumé vulgarisé? Quelle est la marche à suivre pour rédiger un tel document? ..   | 9         |
| Q. Qu'est-ce que le « langage simple »? .....   | 9         |
| Q. Comment écrit-on un résumé vulgarisé en langage simple? .....  | 10        |
| Q. Quels sont les outils disponibles pour évaluer la lisibilité? .....  | 12        |
| <b>CIRCULIEN</b> .....  | <b>13</b> |
| Q. Je n'arrive pas à trouver le lien vers CIRCULien. ....   | 13        |
| Q. Dois-je m'inscrire à une occasion de financement avant de commencer la rédaction de ma demande? .....  | 13        |
| Q. Je voudrais préparer ma demande de subvention de recherche dans CIRCULien, mais lorsque j'atteins la page « Possibilités de financement », rien ne s'affiche. .... | 13        |

|  |           |
|--|-----------|
| Q. Pourquoi mon nom d'utilisateur et mon mot de passe ne fonctionnent-ils pas?.....  | 13        |
| Q. Pourquoi ne puis-je pas me connecter? Pourquoi ne puis-je rien sélectionner dans le menu? Pourquoi le menu est-il vide? Pourquoi les choix du portail semblent-ils limités?.....  | 13        |
| Q. Je n'arrive pas à trouver une étape dans CIRCUIen (p. ex. les commentaires de l'évaluateur). .  | 14        |
| Q. Je ne parviens pas à trouver la page de signatures à télécharger sur CIRCUIen. ....   | 14        |
| Q. J'ai soumis ma demande, mais le résumé des descriptions s'affiche différemment sur le document PDF exporté. ....  | 14        |
| <b>SUBVENTIONS DE RECHERCHE .....</b>  | <b>14</b> |
| DEMANDE .....  | 14        |
| Q. Comment puis-je demander une subvention de recherche? .....   | 14        |
| Q. Une demande de subvention de recherche doit-elle être inscrite avant d'être déposée? .....  | 14        |
| Q. Si je ne peux pas soumettre ma demande de subvention de recherche avant la date limite, y a-t-il une autre solution?.....   | 14        |
| Q. Combien de demandes de subvention de recherche peut-on présenter dans une même année et combien de subventions peut-on détenir en même temps? .....   | 14        |
| Q. Est-ce qu'une subvention de recherche en cours peut être renouvelée? .....  | 14        |
| ADMISSIBILITÉ .....  | 15        |
| Q. Qui est admissible à présenter une demande de subvention de recherche?.....   | 15        |
| Q. Quelles sont les catégories de candidature pour les subventions de recherche à Cœur + AVC? .....  | 15        |
| Q. Les titulaires d'une bourse de recherche postdoctorale peuvent-ils présenter une demande de subvention de recherche à titre de chercheuse principale ou chercheur principal, ou de co-chercheuse principale ou co-chercheur principal?..... | 15        |
| Q. Peut-il y avoir plus d'une co-chercheuse principale ou d'un co-chercheur principal sur une demande? .....   | 16        |
| Q. Une personne ayant la citoyenneté canadienne qui est membre du corps professoral d'un établissement à l'étranger est-elle admissible à une subvention de recherche en tant que co-chercheuse principale ou co-chercheur principal?.....     | 16        |
| Q. Est-il possible pour une chercheuse principale ou un chercheur principal de mener ses travaux de recherche à l'extérieur du Canada? .....   | 16        |
| BUDGET .....   | 16        |
| Q. Quelle est la différence entre l'équipement de recherche et le matériel et les fournitures? En quoi consistent l'entretien et les installations? .....  | 16        |
| Q. Une subvention de recherche peut-elle être utilisée pour financer des centres à l'étranger? .....   | 17        |
| Q. Peut-on payer les sujets qui participent à une étude avec le budget d'une subvention de recherche? .....  | 17        |
| Q. Quel est le montant maximal pouvant être demandé à Cœur + AVC dans le cadre du programme de subventions de recherche? .....   | 17        |
| Q. Cœur + AVC permet-elle un financement complémentaire ou en double lorsqu'une subvention est reçue d'un autre organisme? .....   | 17        |
| Q. Dans la section sur le budget, existe-t-il des restrictions quant aux personnes admissibles à la rémunération et aux prestations?.....  | 17        |
| Q. Existe-t-il des lignes directrices pour les allocations aux étudiantes et étudiants?.....   | 17        |
| PIÈCES JOINTES .....   | 18        |
| Q. Quel est le nombre de pages maximal permis pour les propositions de recherche? .....  | 18        |
| Q. Comment obtient-on l'approbation d'un comité d'éthique? .....   | 18        |
| INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES .....   | 18        |
| Q. Puis-je soumettre des documents justificatifs supplémentaires?.....   | 18        |
| ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION (EDI).....  | 18        |
| Q. Comment Cœur + AVC aborde-t-elle l'équité, la diversité et l'inclusion dans les concours de financement de la recherche 2026-2027? .....  | 18        |
| AUTRE .....  | 19        |

|   |           |
|---|-----------|
| Q. Qu'est-ce que la science ouverte et quel est son lien avec la politique de libre accès aux résultats de recherche de Cœur + AVC? .....   | 19        |
| <b>FINANCEMENT EN PARTENARIAT .....</b>   | <b>19</b> |
| Q. Dois-je informer Cœur + AVC si je reçois du financement d'autres sources qui a une incidence sur ma demande de subvention?.....  | 19        |
| Q. Comment dois-je informer Cœur + AVC si des partenaires m'ont accordé du financement? Dois-je identifier ces partenaires? .....   | 19        |
| Q. À qui dois-je envoyer ma lettre de déclaration sur le financement accordé ou proposé par des partenaires? .....  | 19        |
| Q. Que se passera-t-il si je n'ai pas la confirmation que le financement proposé par des partenaires m'a été accordé avant la date d'entrée en vigueur de la subvention?.....   | 19        |
| <b>COMITÉ D'EXAMEN DU BUDGET (CEB) .....</b>  | <b>20</b> |
| Q. Quelle est la responsabilité du comité d'examen du budget (CEB)?.....  | 20        |
| Q. Pourquoi un comité d'examen du budget (CEB) a-t-il été créé?.....  | 20        |
| Q. Quels sont les liens entre le comité d'examen du budget (CEB) et le comité d'examen scientifique (CES)?.....   | 20        |
| <b>BOURSES DE FONCTIONNEMENT .....</b>  | <b>20</b> |
| Q. Cœur + AVC remettra-t-elle des bourses de fonctionnement durant le cycle 2026-2027? .....  | 20        |
| Q. Les responsables du mentorat ou de la direction d'un projet peuvent-ils soumettre une lettre de recommandation? .....  | 20        |
| Q. Quand mes lettres de recommandation seront-elles téléversées dans CIRCUlien?.....  | 20        |
| <b>BOURSES POUR LES SCIENTIFIQUES EN DÉBUT DE CARRIÈRE .....</b>  | <b>21</b> |
| Q. Les cliniciennes-chercheuses et cliniciens-chercheurs peuvent-ils soumettre leur candidature à une bourse pour les scientifiques en début de carrière? .....   | 21        |
| Q. Combien d'années la bourse pour les scientifiques en début de carrière dure-t-elle?.....   | 21        |
| Q. Si je reçois deux bourses de fonctionnement semblables (de Cœur + AVC et d'un autre organisme de financement), puis-je reporter l'une des bourses pour la durée totale ou partielle de l'autre afin de conserver les deux d'une certaine façon?..... | 21        |
| Q. Dois-je identifier un mentor si je présente une demande au concours de bourse pour les scientifiques en début de carrière? .....   | 21        |
| Q. Qu'est-ce que la bourse Sandra Rashed? .....   | 21        |
| <b>APRÈS L'ATTRIBUTION DE LA BOURSE .....</b>   | <b>21</b> |
| Q. Que signifie la mention « Incapable de poursuivre »? .....   | 21        |
| Q. Si je déplace mes travaux de recherche dans un autre emplacement au Canada (p. ex. d'un établissement à un autre), quel sera l'impact sur mon financement?.....  | 21        |
| Q. Dans quelles circonstances une bourse peut-elle être résiliée?.....  | 22        |
| Q. À quel moment mon établissement pourra-t-il faire connaître les résultats de ma demande de subvention? .....   | 22        |
| Q. Comment puis-je m'assurer que tous les documents obligatoires ont été déposés?.....  | 22        |

## Généralités

### Occasions de financement

*Q. Je ne parviens pas à trouver le lien vers les concours relatifs aux bourses et aux subventions de recherche de Cœur + AVC.*

**R.** Pour vous tenir au courant du lancement des occasions de financement de Cœur + AVC, veuillez vous reporter à notre site Web : <https://www.coeuretavc.ca/ce-que-nous-faisons/recherche/coin-des-chercheurs>.

*Q. À quel moment les concours relatifs aux bourses et subventions de recherche sont-ils habituellement lancés?*

**R.** Les concours relatifs aux bourses et subventions de recherche sont habituellement lancés à la fin du mois de juin de chaque année. Veuillez vous reporter au [site Web](#) de Cœur + AVC à cette période de l'année pour obtenir de plus amples renseignements sur les concours de 2026-2027.

Pour recevoir des mises à jour sur toute nouvelle possibilité de financement de Cœur + AVC ainsi que des nouvelles sur la stratégie en matière de recherche, abonnez-vous à notre infolettre (en anglais seulement) [ici](#).

*Q. Quels types de recherches Cœur + AVC finance-t-elle?*

**R.** Cœur + AVC finance les recherches liées aux maladies du cœur et aux accidents vasculaires cérébraux (AVC) dans les quatre thèmes de la recherche en santé (recherche biomédicale fondamentale; recherche clinique; services et systèmes de santé; santé des populations et facteurs sociaux, culturels et environnementaux). Toutes les personnes qui soumettent une demande de financement doivent clairement démontrer que leur projet de recherche est directement lié aux maladies du cœur ou à l'AVC.

*Q. Des subventions de fonctionnement sont-elles offertes aux chercheuses canadiennes et chercheurs canadiens travaillant à l'extérieur du Canada?*

**R.** À l'heure actuelle, Cœur + AVC n'offre pas de subvention de fonctionnement aux chercheuses canadiennes et chercheurs canadiens qui travaillent à l'extérieur du Canada.

*Q. Cœur + AVC offre-t-elle des subventions d'un an dans le cadre de ce concours de financement?*

**R.** Un nombre limité de demandes de subvention de recherche dont le budget est inférieur au montant offert dans le cadre du programme pourraient être considérées pour un financement réduit accordé sur une période d'un an. Cœur + AVC communiquera avec les candidates et candidats qui soumettent ce type de demande au printemps 2026. Si ces personnes acceptent le budget réduit et la durée de la subvention, elles devront présenter un plan de recherche abrégé et un budget.

*Q. Cœur + AVC offre-t-elle du financement pour des ateliers ou des conférences internationales?*

**R.** À l'heure actuelle, aucun programme consacré expressément au financement de conférences et d'ateliers généraux n'est offert. Toutefois, à titre de chercheuse ou de chercheur recevant du financement de Cœur + AVC, vous pourriez être en mesure d'appliquer les fonds de la subvention à des conférences et à des ateliers, selon ce qui est prévu aux lignes directrices de la subvention obtenue.

### Demande de subvention

*Q. Où peut-on voir les dates d'échéance pour les demandes sur votre site Web?*

**R.** Les dates limites pour les subventions et les bourses sont affichées sous « Demande de financement pour une occasion en cours » dans la section « Coin des chercheurs » du [site Web](#) de Cœur + AVC.

**Q. Où se trouve la liste de classification de la recherche sur votre site Web?**

**R.** La liste de classification de la recherche se trouve sous « Politiques et ressources » de la section « Coin des chercheurs » du [site Web](#) de Cœur + AVC.

**Q. Dans quels cas une demande serait-elle considérée comme incomplète ou inacceptable?**

**R.** Voici quelques exemples de cas où une demande serait jugée incomplète ou inacceptable :

- Nombre insuffisant de copies de la demande complète.
- Sections de la demande manquantes (p. ex. proposition de recherche, résumé vulgarisé structuré, signatures, sections relatives aux responsables de la direction ou du mentorat).
- Lettres de recommandation manquantes (selon la subvention).
- CV manquants (p. ex. chercheuse principale ou chercheur principal; co-candidates ou co-candidats; toute personne identifiée comme co-candidate à la page de signature; responsable du mentorat ou de la direction).
- Impossibilité d'ouvrir le formulaire de demande au format PDF.
- Formulaire de demande périmé.
- Non-respect des exigences de police, de marges et de limite du nombre de pages.
- Demandes non assemblées.
- Demandes expédiées par courriel ou télécopie.
- Demandes manuscrites.
- Défaut de présenter avec succès une demande avant la date limite.
- Non-respect des instructions pour la soumission des demandes en ligne.
- Non-respect des critères d'admissibilité.
- Dépassement du nombre maximal de pages.

**Q. Cœur + AVC accepte-t-elle une copie numérisée d'une signature originale?**

**R.** Pour tous les concours de financement, Cœur + AVC accepte les signatures électroniques ou encore une copie numérisée des signatures originales. La page sur laquelle figurent les signatures électroniques ou la copie numérisée des signatures doit être téléversée dans CIRCUIen. Les candidates et candidats n'ont pas besoin d'envoyer l'original du formulaire de signatures à Cœur + AVC.

Remarque : Il est convenu qu'une signature électronique a la même valeur qu'une signature originale manuscrite.

**Q. Faut-il deux signatures sur le formulaire de signatures?**

**R.** Le nombre de signatures d'établissement requises est indiqué sur le formulaire de signatures. Veuillez noter que Cœur + AVC ne peut pas donner de conseils sur les signatures d'établissement pouvant être considérées comme « équivalentes ». Il appartient en dernier ressort à l'établissement d'accueil des candidates et candidats de désigner les personnes autorisées à signer le formulaire.

**Q. Puis-je soumettre plusieurs formulaires de signatures?**

**R.** Oui, les signatures peuvent être recueillies à l'aide de multiples formulaires de signatures. Il incombe à la candidate ou au candidat de rassembler toutes les signatures dans un document PDF et de le téléverser dans CIRCUIen avec le reste de son dossier de demande.

**Q. Quelle est la politique de Cœur + AVC à l'égard des coûts indirects et des frais généraux de la recherche?**

**R.** Cœur + AVC ne finance que les coûts directs de la recherche. Aucun financement ne doit être utilisé pour couvrir les coûts indirects de la recherche. Aux fins de la présente politique, on entend par « coûts indirects de la recherche » les coûts qui ne peuvent pas être associés directement à un programme de recherche ou à une subvention de fonctionnement en particulier, y compris les coûts liés au fonctionnement ordinaire et à l'entretien des installations (des laboratoires aux bibliothèques), à

la gestion du processus de recherche (de la gestion des subventions à la commercialisation) ainsi qu'à la conformité à la réglementation et à la sécurité (notamment l'éthique, la protection des animaux et l'évaluation environnementale).

**Q. Quels sont les quatre thèmes de la recherche en santé?**

**R.** Les quatre thèmes de la recherche en santé, comme définis par les Instituts de recherche en santé du Canada pour la recherche en soins de santé, sont les suivants :

Recherche biomédicale fondamentale (I)

Recherche qui a pour but de comprendre le fonctionnement normal et anormal de l'organisme humain sur les plans moléculaire, cellulaire, des systèmes organiques ou de l'ensemble du corps, incluant la création d'outils et de techniques à cet effet, ainsi que l'élaboration de nouveaux traitements ou dispositifs qui améliorent la santé et la qualité de vie, jusqu'à leur mise à l'essai chez des sujets humains (études menées chez des sujets humains sans but diagnostique ou thérapeutique).

Recherche clinique (II)

Recherche qui a pour but d'améliorer le diagnostic et le traitement des maladies ou des blessures (incluant la réadaptation et les soins palliatifs), ainsi que la santé et la qualité de vie des personnes aux différentes étapes normales de la vie. Recherche sur le traitement des patientes et patients ou sur les moyens de les traiter.

Services et systèmes de santé (III)

Recherche qui a pour but d'améliorer l'efficacité des professionnels et des systèmes de santé par l'entremise de changements des politiques et des pratiques. La recherche menée sur les services de santé est un domaine multidisciplinaire d'investigation scientifique qui étudie l'incidence des facteurs sociaux, des systèmes de financement, des structures et des procédés organisationnels, des technologies de la santé et des comportements personnels sur l'accès aux soins de santé, sur leur qualité et leurs coûts, et enfin, sur la santé et le bien-être de la population du Canada.

Santé des populations et facteurs sociaux, culturels et environnementaux (IV)

Recherche qui a pour but d'améliorer la santé de la population du Canada, ou de sous-populations spécifiques, par l'entremise d'une meilleure compréhension de la façon dont les facteurs sociaux, culturels, environnementaux, occupationnels et économiques influent sur l'état de santé.

**Q. Dois-je répondre aux questions concernant les considérations sur le sexe (notion biologique) et le genre (notion socioculturelle)?**

**R.** Oui. Ces questions sont obligatoires. Toutes les personnes qui soumettent leur candidature (quel que soit le champ du projet de recherche) à l'un des programmes de recherche de Cœur + AVC (subventions de recherche, bourses pour scientifiques en début de carrière) sont tenues d'inclure une analyse fondée sur le sexe et le genre dans la conception de leur recherche. Dans le cas contraire, elles doivent expliquer pourquoi cette approche n'est pas pertinente dans le cadre du projet ou du programme.

**Q. Quels modules de formation des IRSC dois-je suivre?**

**R.** Les candidates et candidats doivent choisir et suivre un des modules de formation de l'Institut de la santé des femmes et des hommes des IRSC qui se rapporte à leur domaine de recherche. Les candidates et candidats doivent téléverser le certificat d'achèvement dans CIRCUIen avec le reste de leur dossier de demande.

**CV abrégé de Cœur + AVC**

**Q. Qui doit remplir le CV abrégé?**

**R.** Les chercheuses principales et chercheurs principaux, les co-chercheuses principales et co-chercheurs principaux, ainsi que les co-candidates et co-candidats doivent joindre un CV abrégé de

Cœur + AVC à leur demande de financement, comme indiqué dans les lignes directrices de présentation des demandes de subvention. Les stagiaires (étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs ou au postdoctorat) et les responsables de la direction doivent également remplir le CV abrégé.

**Q. Comment dois-je remplir le CV abrégé?**

**R.** Vous trouverez de plus amples informations sur la marche à suivre pour remplir le formulaire de CV abrégé sur notre site Web, à l'adresse <https://www.coeuretavc.ca/ce-que-nous-faisons/recherche/coin-des-chercheurs>.

**Calcul des années de carrière**

**Q. Comment puis-je calculer le congé parental?**

**R.** Pour Cœur + AVC, le congé parental est déduit du nombre total d'années depuis la première nomination professorale à temps plein (p. ex. on déduit un an pour un congé parental d'un an).

**Q. Un rajustement est-il apporté au calcul du nombre d'années de carrière en raison de la pandémie de COVID-19?**

**R.** Nous reconnaissons que la pandémie de COVID-19 a représenté un défi pour les personnes menant une carrière en recherche. Toutefois, aucun rajustement n'est apporté au calcul du nombre d'années de carrière.

**Décisions relatives au financement**

**Q. De quelle façon les décisions relatives au financement sont-elles prises?**

**R.** Toutes les demandes soumises à Cœur + AVC sont évaluées par un groupe de spécialistes selon un processus appelé « évaluation par les pairs ». À Cœur + AVC, l'évaluation par les pairs est effectuée par des chercheuses et chercheurs du Canada et d'autres pays, et par plus de 180 membres du comité d'examen scientifique (CES). Le CES étudie toutes les demandes de subvention et de bourse soumises à Cœur + AVC.

Le CES comprend jusqu'à 13 groupes de spécialistes distincts qui mettent à profit leurs connaissances approfondies et leur expertise dans tous les domaines relatifs aux maladies du cœur et à l'AVC. On considère que les membres des sous-comités sont des « examinatrices et examinateurs internes ». De plus, Cœur + AVC peut faire appel à des « examinatrices et examinateurs externes » pour fournir des évaluations écrites au besoin.

Les demandes admissibles à une subvention de recherche sont classées par percentile fixe au sein de chaque sous-comité de recherche par le CES. Ces classements déterminent quelles demandes sont soumises au comité d'examen du budget (CEB), un sous-groupe du CES qui travaille de concert avec les autres sous-groupes du CES pour évaluer les demandes de subvention. Dans certains cas, des demandes de subvention de recherche soumises dans le cadre d'autres programmes sont également étudiées par le CEB du CES.

**Examinatrices et examinateurs non spécialisés et résumés vulgarisés structurés**

**Q. Quel est le rôle des examinatrices et examinateurs non spécialisés au sein du comité d'examen scientifique?**

**R.** Dans un souci de reddition de comptes et de transparence envers ses donatrices et donateurs, Cœur + AVC invite une examinatrice ou un examinateur non spécialisé à faire partie de chacun de ses sous-comités d'évaluation par les pairs. En tant que porte-parole de la population, l'examinatrice ou l'examinateur non spécialisé commente le résumé vulgarisé et permet à Cœur + AVC de s'assurer que l'argent des donatrices et donateurs est utilisé pour financer des recherches qui s'inscrivent

parfaitement dans sa mission, avec laquelle concordent les domaines d'expertise des sous-groupes du CES.

L'examinatrice ou l'examineur non spécialisé évalue et commente : i) la mesure dans laquelle le résumé vulgarisé peut être compris par la population en général; ii) la clarté d'expression du travail à effectuer; et iii) la clarté d'expression du lien entre le projet de recherche et les maladies du cœur ou l'AVC. Cette personne participe aux réunions du comité d'examen scientifique et fait part de ses commentaires sur le résumé vulgarisé. Elle ne contribue pas à l'évaluation scientifique des demandes, mais participe au vote sur la pertinence des recherches. Si une demande de financement est approuvée, mais que son résumé vulgarisé n'est pas jugé satisfaisant, les fonds sont retenus jusqu'à ce que le résumé vulgarisé soit révisé et jugé satisfaisant.

Les candidates et candidats doivent veiller à ce que tous les renseignements contenus dans le formulaire de demande soient clairs et concis, et que le résumé vulgarisé structuré décrive clairement comment le projet proposé améliorera la vie des personnes touchées par les maladies du cœur ou l'AVC.

**Q. Qu'est-ce qu'un résumé vulgarisé? Quelle est la marche à suivre pour rédiger un tel document?**

**R.** Un résumé vulgarisé est une explication en langage simple d'un projet de recherche et de ses objectifs. Il expose en termes non techniques la raison de l'importance de la recherche. Un résumé vulgarisé doit pouvoir être compris par le grand public ainsi que par les chercheuses et chercheurs d'autres domaines d'étude. Un résumé vulgarisé complet doit répondre à six questions :

1. Quel est le problème de santé ou le sujet à traiter?
2. Quel est l'objectif de votre projet?
3. Comment allez-vous réaliser les travaux?
4. En quoi votre projet est-il unique ou novateur?
5. Quel est le lien direct entre la recherche proposée et les maladies du cœur ou l'AVC?
6. Quels effets la recherche proposée aura-t-elle sur les maladies du cœur ou l'AVC (p. ex. sur la santé et la qualité de vie de personnes atteintes d'une maladie cardiaque ou ayant subi un AVC)?

**Q. Qu'est-ce que le « langage simple »?**

**R.** Le langage simple est un langage clair et concis qui peut être compris rapidement et complètement par le lectorat. Il ne comprend pas de jargon ni de phrases complexes et vise à éviter la surabondance de mots. Une description en langage simple n'est pas condescendante et n'omet pas de renseignements; elle les présente tout simplement de façon claire à une personne qui n'est pas familière avec le domaine scientifique.

Inspirez-vous du scénario suivant pour vous guider :

Cœur + AVC vous invite à une réception lors de laquelle vous pourrez rencontrer les membres de la communauté qui soutiennent le travail de la fondation grâce à leurs dons en temps ou en argent. Vous vous approchez de trois personnes : un mécanicien de moteurs d'avion, une professeure d'histoire passionnée des guerres puniques et un aidant. Quelle que soit leur scolarité, chacune de ces personnes a une spécialité, tout comme vous. Ce n'est tout simplement pas la médecine ou les sciences. Expliquez votre projet de recherche à ces trois spécialistes en utilisant un langage non technique approprié.

Voici des liens utiles pour obtenir plus d'information sur la façon d'écrire un texte en langage simple :

- <https://www.btb.termiuplus.gc.ca/tcdnstyl-chap?lang=fra&lettr=chapsect13&info0=13> (en anglais seulement)
- <https://www.nih.gov/institutes-nih/nih-office-director/office-communications-public-liaison/clear-communication/plain-language-nih/plain-language-getting-started-or-brushing-up> (en anglais seulement)

**Q. Comment écrit-on un résumé vulgarisé en langage simple?**

**R.** Voici quelques recommandations pour vous aider à écrire dans un langage à la portée du grand public :

- **Simplifiez le vocabulaire** en utilisant des termes plus simples et plus courts. Voici quelques exemples :

| <b>Au lieu de</b>   | <b>Écrivez</b>   |
|---|--|
| mortalité   | décès  |
| morbidité   | maladie  |
| analgésique   | antidouleur  |
| illustrer   | montrer  |
| prendre une décision à propos de  | décider de   |
| dans une démarche prospective   | au cours des prochaines années, dans le futur  |
| examen pré- et post-intervention  | examen avant et après l'intervention   |
| pour conserver les habiletés motrices acquises  | pour conserver les compétences acquises  |
| une intervention fructueuse pour améliorer  | une façon efficace d'améliorer   |
| la variabilité de la réponse à ce type d'exercice   | à quel point le patient conserve   |
| Ceci peut avoir un impact négatif sur l'accomplissement des tâches quotidiennes, telles que conduire ou utiliser la souris de l'ordinateur. | Ceci peut rendre les tâches quotidiennes, comme conduire ou utiliser la souris de l'ordinateur, difficiles ou impossibles. |

- **Éliminez les mots superflus.**

Exemple : « L'insuffisance cardiaque est définie comme étant l'incapacité du cœur à pomper... » devrait se lire « L'insuffisance cardiaque est l'incapacité du cœur à pomper... »

- **Faites des phrases plus courtes.** Le lectorat se perd dans les phrases qui n'en finissent plus.

Exemple : « La plupart des personnes qui survivent à un AVC présentent une faiblesse ou une incapacité touchant un bras. Plusieurs d'entre elles ont des problèmes de mobilité à long terme. Les muscles de certaines personnes sont raides, faibles et douloureux, ce qui rend très difficiles des gestes aussi anodins qu'ouvrir un pot ou attacher ses souliers. D'autres présentent des spasmes et des mouvements involontaires, les muscles se contractant sans raison apparente. »

- **Évitez les phrases complexes** qui comprennent des noms suivis de la préposition « de ».

Utilisez plutôt un gérondif ou un infinitif :

- Remplacez « la consolidation de cette information » par « consolider cette information ».
- Remplacez « l'acquisition de cette information » par « acquérir cette information ».
- Remplacez « métoprolol pour la prévention de la FA paroxystique » par « métoprolol pour prévenir la FA paroxystique ».

- **Écrivez au long un terme abrégé ou un acronyme** la première fois qu'il apparaît dans le texte :

Par exemple :

- Fibrillation auriculaire (FA)
- Accident vasculaire cérébral (AVC)
- Infarctus du myocarde (IM)
- Réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS)

Limitez le nombre d'acronymes utilisés dans votre texte.

- **Expliquez les concepts complexes ou les interventions spécialisées** en termes plus simples.

Par exemple :

- Échelle du risque de Framingham : évalue le risque qu'un individu développe une coronaropathie sur une période de dix ans.
- « Le défibrillateur produira une décharge si le cœur bat trop vite ("tachyarythmie" ou "fibrillation"), ou s'il détecte des palpitations ("fibrillation auriculaire"). » (traduction) [Mark Goldberg dans « A longitudinal study to identify factors that trigger ventricular tachyarrhythmias among persons with implanted cardioverter defibrillators »]
- « (...) la stimulation électrique fonctionnelle (SEF) permet d'améliorer la fonction du bras chez les enfants qui ont subi un AVC. La SEF consiste à appliquer des courants électriques aux muscles faibles ou paralysés. » (traduction) [Kristin Musselman dans « FES therapy: Restoring voluntary reaching and grasping in severe pediatric stroke patients »]

- **Utilisez des analogies** pour comparer les concepts scientifiques aux situations de la vie de tous les jours.

Par exemple :

« Quand les vaisseaux sanguins deviennent plus étroits, la pression sanguine augmente, comme lorsque vous bouchez l'extrémité d'un tuyau d'arrosage avec votre pouce. » (traduction) [Source : *D. Poburko, dans le résumé vulgarisé pour le projet « Catheter ablation for paroxysmal supraventricular tachycardia (CAP-SVT) in Ontario, Canada »*]

- **Écrivez en mots les symboles mathématiques, scientifiques ou autres symboles du genre.**

- Remplacez «  $\geq 90$  jours » par « 90 jours ou plus ».
- Remplacez «  $\sim 1\%$  de tous les accouchements » par « environ 1 % de tous les accouchements ».
- Remplacez « plus de 10-16 semaines » par « plus de 10 à 16 semaines ».

- **Écrivez en lettres les chiffres inférieurs à 10** : Remplacez « intervention de 1 an » par « intervention d'un an ».

- **N'utilisez pas de termes qui ont un autre sens** (ou qui ne veulent rien dire) hors du domaine médical :

- Traiter vigoureusement : « Pour certains patients, cela pourrait signifier que nous pourrions les traiter moins vigoureusement. » C'est la maladie qui est traitée de façon vigoureuse, et non pas les patients.

- Randomisé : « Les patients admissibles atteints de FA paroxystique seront randomisés. » Les études peuvent être randomisées, pas les patients. « Les patients admissibles atteints de FA paroxystique seront choisis au hasard. »
  - Vivre avec l'insuffisance cardiaque : le grand public lit dans les notices nécrologiques que l'insuffisance cardiaque tue les gens; comment peut-on « vivre » avec une insuffisance cardiaque? Qualifiez le terme pour le clarifier : insuffisance cardiaque clinique, par exemple.
  - Aigu : « exercice cardiovasculaire aigu ». Le grand public pourrait bien penser qu'« aigu » veut dire douloureux, et non pas que c'est le contraire de « chronique ».
  - Témoin : L'expression « témoins sains » devrait être remplacée « sujets témoins sains ».
- **Employez du jargon et autres termes techniques d'une façon judicieuse** et lorsque nécessaire.
    - Les termes techniques sont acceptables si une définition, une explication ou un équivalent du terme est donné.

Par exemple :

- « L'hypertension (pression artérielle élevée) affecte... »
  - « ... suit les messages envoyés le long du tractus corticospinal. C'est par cette voie que les influx entre le cerveau et la moelle épinière voyagent, puis transmettent aux muscles les signaux qui permettent le mouvement. » (extrait d'un courriel de Cœur + AVC envoyé le 28 mai)
- **Vous pouvez utiliser du jargon dont l'usage est répandu** ou que le grand public connaît déjà. Par exemple : spasticité, défibrillateur, stimulation magnétique transcrânienne (SMT), stimulateur cardiaque.
  - **Utilisez la voix active** lorsque c'est possible. Par exemple : « Une nouvelle technologie, spécifiquement pensée et conçue pour les personnes ayant subi un AVC, résultera de cette étude » devrait plutôt se lire « Les résultats de cette étude vont mener à une nouvelle technologie pour les personnes ayant subi un AVC. »
  - Pour **vérifier ou évaluer la lisibilité**, demandez à une personne qui n'est pas familière avec le sujet, comme un membre de votre famille, un voisin, quelqu'un qui travaille dans un autre service, de le lire avant de l'envoyer à Cœur + AVC.

**Q. Quels sont les outils disponibles pour évaluer la lisibilité?**

**R.** Microsoft Word<sup>MD</sup> utilise la formule d'évaluation Flesch-Kincaid et la formule de facilité de lecture Flesch afin d'évaluer le niveau de lecture. La formule d'évaluation Flesch-Kincaid calcule une cote globale de facilité de lecture variant de 0 à 100, où 100 correspond au texte le plus facile à lire. Les deux formules se basent sur la longueur moyenne des phrases et le nombre moyen de syllabes par mot. Prenez note que les statistiques de lisibilité de Microsoft Word<sup>MD</sup> n'affichent aucun niveau de lecture supérieur à la 12<sup>e</sup> année (du système d'éducation américain). La formule d'évaluation Flesch-Kincaid peut être utilisée comme guide, mais Cœur + AVC ne s'en sert pas pour déterminer si les résumés vulgarisés sont acceptables.

Suivez les directives ci-dessous afin d'afficher les statistiques de lisibilité avec Microsoft Word<sup>MD</sup> :

- Cliquez sur l'onglet « Fichier » (coin supérieur gauche de l'écran).
- Sélectionnez « Options ».
- Sélectionner « Vérification ».

- Cochez les options « Vérifier l'orthographe au cours de la frappe », « Vérifier la grammaire au cours de la frappe » et « Afficher les statistiques de lisibilité ».
- Lorsque vous avez terminé la tâche ci-dessus, vous pouvez appuyer sur F7 pour vérifier l'orthographe et la grammaire dans votre document.
- Une fois que vous avez terminé de corriger le document, les statistiques de lisibilité s'affichent.

## CIRCUIen

*Q. Je n'arrive pas à trouver le lien vers CIRCUIen.*

**R.** Les formulaires de demande pour les occasions de financement suivantes sont accessibles en cliquant sur le lien ci-dessous.

Subventions de recherche, bourses pour les scientifiques en début de carrière et bourses de fonctionnement : <https://circulink.heartandstroke.ca/grantium/index.jsf>

Ce lien se trouve également sur notre page Web, sous « Demande de financement pour une occasion en cours > Financement de Cœur + AVC ».

*Q. Dois-je m'inscrire à une occasion de financement avant de commencer la rédaction de ma demande?*

**R.** Non, il n'y a pas de préinscription pour les occasions de financement de Cœur + AVC.

*Q. Je voudrais préparer ma demande de subvention de recherche dans CIRCUIen, mais lorsque j'atteins la page « Possibilités de financement », rien ne s'affiche.*

**R.** Il est impossible de présenter une demande avant le lancement de l'occasion de financement.

*Q. Pourquoi mon nom d'utilisateur et mon mot de passe ne fonctionnent-ils pas?*

**R.** Assurez-vous que vous utilisez le bon portail :

- Portail du Bureau des inscriptions de CIRCUIen : à utiliser si vous êtes **une candidate ou un candidat, ou une lauréate ou un lauréat**.
- Portail du Bureau des programmes de CIRCUIen : à utiliser si vous êtes **une évaluatrice ou un évaluateur**.

\* **REMARQUE** : Les mots de passe pour accéder au portail du Bureau des inscriptions peuvent être réinitialisés au besoin; cliquez sur « Mot de passe oublié? ».

*Q. Pourquoi ne puis-je pas me connecter? Pourquoi ne puis-je rien sélectionner dans le menu? Pourquoi le menu est-il vide? Pourquoi les choix du portail semblent-ils limités?*

**R.** Ces problèmes sont liés à l'une des raisons ci-dessous.

- Délai d'inactivité : le portail n'a pas été utilisé pendant une certaine durée.
- Vous n'avez pas fermé votre session.
- Vous avez utilisé les boutons de navigation du navigateur au lieu de ceux qui se trouvent sur les pages de CIRCUIen.
- Des informations sont conservées dans la mémoire cache.

Pour éviter que cette situation ne se produise, veillez à toujours vous déconnecter lorsque vous avez terminé votre session sur le portail. Si cette situation survient, essayez ce qui suit :

- Fermez complètement les navigateurs et effacez la mémoire cache et l'historique de navigation.
- Ouvrez CIRCUIen dans un autre navigateur OU dans un navigateur privé.
- Redémarrez l'ordinateur.

Si le problème persiste, veuillez communiquer avec [research@heartandstroke.ca](mailto:research@heartandstroke.ca).

**Q. Je n'arrive pas à trouver une étape dans CIRCUIlien (p. ex. les commentaires de l'évaluateur).**

**R.** Si vous ne voyez pas une des étapes dans CIRCUIlien, cliquez sur le bouton « Effacer Filtres », qui se trouve dans le coin supérieur gauche de votre fenêtre. L'étape voulue devrait s'afficher. Ce problème survient lorsque CIRCUIlien conserve vos filtres entre les recherches.

**Q. Je ne parviens pas à trouver la page de signatures à télécharger sur CIRCUIlien.**

**R.** Vous pouvez télécharger le formulaire de signatures de Cœur + AVC sur CIRCUIlien. Vous le trouverez dans le menu à gauche, intitulé « Formulaire de signature HSF ».

**Q. J'ai soumis ma demande, mais le résumé des descriptions s'affiche différemment sur le document PDF exporté.**

**R.** Ce problème lié à l'exportation d'une demande au format PDF est connu. Toutefois, dans CIRCUIlien, le résumé des descriptions s'affiche tel qu'il a été entré par la candidate ou le candidat.

## Subventions de recherche

### Demande

**Q. Comment puis-je demander une subvention de recherche?**

**R.** Les demandes de subvention de recherche doivent nous être transmises au plus tard à 16 h (HE) le 28 août 2025, par l'intermédiaire du système en ligne de Cœur + AVC (CIRCUIlien). CIRCUIlien n'acceptera aucune demande après cette échéance. AUCUNE demande envoyée ou soumise après l'échéance ne sera acceptée.

**Q. Une demande de subvention de recherche doit-elle être inscrite avant d'être déposée?**

**R.** Aucune préinscription n'est requise. Vous pouvez présenter une demande de subvention de recherche à compter du 27 juin 2025, en utilisant CIRCUIlien.

**Q. Si je ne peux pas soumettre ma demande de subvention de recherche avant la date limite, y a-t-il une autre solution?**

**R.** AUCUNE demande envoyée ou soumise après l'échéance ne sera acceptée. Il n'y aura pas de processus d'appel pour les demandes soumises en retard. Les candidates et candidats doivent s'assurer que leur demande est correctement soumise en ligne par l'intermédiaire de CIRCUIlien avant la date limite.

**Q. Combien de demandes de subvention de recherche peut-on présenter dans une même année et combien de subventions peut-on détenir en même temps?**

**R.** Les chercheuses principales et chercheurs principaux ainsi que les co-chercheuses principales et co-chercheurs principaux ne peuvent présenter qu'une (1) seule demande (nouvelle subvention ou renouvellement) dans le cadre du concours de subvention de recherche 2026-2027.

Les chercheuses principales et chercheurs principaux ainsi que les co-chercheuses principales et co-chercheurs principaux peuvent détenir jusqu'à deux (2) subventions de recherche de Cœur + AVC au même moment. Cependant, si ces personnes se prévalent de plusieurs subventions qui seront toujours en vigueur lors du cycle de financement 2026-2027 (du 1<sup>er</sup> juillet 2026 au 30 juin 2027), elles ne sont pas autorisées à soumettre une nouvelle demande.

**Q. Est-ce qu'une subvention de recherche en cours peut être renouvelée?**

**R.** Oui, elle peut être renouvelée au moyen d'une demande présentée au concours annuel de subventions de recherche. Les lauréates et lauréats qui désirent renouveler une subvention en vigueur doivent généralement soumettre une demande en ce sens durant la dernière année du financement. Si ces personnes font une demande de renouvellement plus tôt, elles renoncent par le

fait même à toutes les années restantes de la subvention en vigueur, à l'exception de l'année en cours.

## Admissibilité

### Q. Qui est admissible à présenter une demande de subvention de recherche?

**R.** Les chercheuses principales et chercheurs principaux et les co-chercheuses principales et co-chercheurs principaux doivent être titulaires d'un poste à temps plein dans une université ou une faculté (c'est-à-dire, au minimum, professeur adjoint ou professeur clinicien adjoint) dans un établissement d'enseignement canadien au moment de la présentation de la demande. La date de la première nomination au sein du corps professoral sera basée sur la date indiquée dans le CV commun (sous la rubrique relative à l'emploi). Quiconque présente une demande et occupe un poste de chargé de cours, de chercheur clinique ou tout autre poste similaire d'un échelon inférieur au poste de professeur adjoint au sein d'une université n'est pas admissible en tant que chercheuse principale ou chercheur principal.

**Les candidates et candidats occupant un poste de professeur auxiliaire** dans un établissement universitaire doivent soumettre une lettre de leur doyenne ou doyen, titulaire de chaire ou directrice ou directeur de faculté spécifiant le temps réservé à la recherche dans le cadre de leur mandat d'enseignement, ainsi que l'accès à l'infrastructure de recherche et aux autres ressources nécessaires dont ils disposent pour réaliser le projet de recherche proposé.

### Q. Quelles sont les catégories de candidature pour les subventions de recherche à Cœur + AVC?

**R.** Il existe trois catégories de candidature pour les subventions de recherche de Cœur + AVC.

- La **chercheuse principale** ou le **chercheur principal** est responsable de la direction intellectuelle de la recherche proposée et assume la responsabilité administrative et financière de la subvention. La **co-chercheuse principale** ou le **co-chercheur principal** partage la responsabilité de la direction intellectuelle de la recherche proposée avec la chercheuse principale ou le chercheur principal, mais n'assume pas la responsabilité administrative et financière de la subvention. Les chercheurs principaux et les co-chercheurs principaux sont considérés comme égaux quant aux critères d'admissibilité (voir le paragraphe 13a) et aux limites de présentation de demandes (voir le paragraphe 13d). Ces personnes ne peuvent pas recevoir de soutien salarial par l'intermédiaire d'une subvention de recherche.
- Les **co-candidates et co-candidats** (ou co-chercheuses et co-chercheurs) sont des chercheuses et chercheurs qui contribuent grandement au contenu intellectuel de la recherche. Ces personnes ne peuvent pas recevoir de soutien salarial par l'intermédiaire d'une subvention de recherche.
- Les **collaboratrices et collaborateurs** fournissent un service spécialisé (p. ex. accès à du matériel, fourniture de réactifs précis, formation sur une technique spécialisée, analyse statistique, accès à une population de patientes et patients), mais ne participent pas à la direction intellectuelle générale de la recherche.

### Q. Les titulaires d'une bourse de recherche postdoctorale peuvent-ils présenter une demande de subvention de recherche à titre de chercheuse principale ou chercheur principal, ou de co-chercheuse principale ou co-chercheur principal?

**R.** Non. Les titulaires de bourses de recherche postdoctorale ne peuvent pas faire une demande de subvention de recherche à ce titre. Ces personnes peuvent cependant prendre part au projet en tant que co-candidates. Pour de plus amples détails sur les différentes catégories de candidature au programme de subventions de recherche, veuillez vous reporter à la question précédente.

*Q. Peut-il y avoir plus d'une co-chercheuse principale ou d'un co-chercheur principal sur une demande?*

**R.** Les demandes de subvention de recherche n'autorisent qu'une (1) chercheuse principale ou un chercheur principal et qu'une co-chercheuse principale ou un co-chercheur principal.

*Q. Une personne ayant la citoyenneté canadienne qui est membre du corps professoral d'un établissement à l'étranger est-elle admissible à une subvention de recherche en tant que co-chercheuse principale ou co-chercheur principal?*

**R.** Non. Les chercheuses principales et chercheurs principaux et les co-chercheuses principales et co-chercheurs principaux doivent être titulaires d'un poste à temps plein dans une université ou une faculté (c'est-à-dire, au minimum, professeur adjoint ou professeur clinicien adjoint) dans un établissement d'enseignement canadien **au moment de la présentation de la demande. Les candidates et candidats occupant un poste de professeur auxiliaire** dans un établissement universitaire doivent soumettre une lettre de leur doyenne ou doyen, titulaire de chaire ou directrice ou directeur de faculté spécifiant le temps réservé à la recherche dans le cadre de leur mandat d'enseignement, ainsi que l'accès à l'infrastructure de recherche et aux autres ressources nécessaires dont ils disposent pour réaliser le projet de recherche proposé.

*Q. Est-il possible pour une chercheuse principale ou un chercheur principal de mener ses travaux de recherche à l'extérieur du Canada?*

**R.** Non. Les subventions de recherche ne peuvent servir qu'à des fins de financement de travaux de recherche menés au Canada.

## **Budget**

*Q. Quelle est la différence entre l'équipement de recherche et le matériel et les fournitures? En quoi consistent l'entretien et les installations?*

**R.** L'équipement de recherche comprend tout objet (ou ensemble d'objets liés entre eux et constituant un système) respectant les trois (3) conditions suivantes :

- Ce sont des biens tangibles dont on ne peut se passer.
- Leur durée de vie utile est de plus d'un (1) an.
- Ils valent au moins 2 000 \$.

Par exemple : un ordinateur portable valant moins de 2 000 \$ serait classé dans la catégorie du matériel et des fournitures même s'il s'agit d'un article tangible dont on ne peut se passer et qui a une durée de vie utile de plus d'un an.

Il faut fournir des évaluations des coûts pour l'équipement ou les contrats de prestation de services dont la valeur excède 5 000 \$. Pour les articles qui coûtent plus de 15 000 \$, il faut présenter deux (2) devis concurrentiels et des lettres d'un établissement officiel approprié documentant la disponibilité et l'état d'articles semblables.

Fournissez le détail et la justification des articles demandés. Donnez les détails nécessaires, y compris le modèle, le fabricant, le prix et les taxes applicables. De plus, pour l'entretien ou l'équipement demandé, fournissez les informations suivantes :

- la disponibilité et l'état d'équipement semblable;
- la durée anticipée d'utilisation;
- les raisons du choix d'un type, d'un modèle ou d'un contrat de prestation de services comparativement à d'autres solutions

Dans le cas d'équipement ou de contrats de prestation de services coûtant plus de 5 000 \$, joignez au moins une (1) évaluation des coûts. Pour les articles dont le coût excède 15 000 \$, veuillez joindre une lettre des chefs de service et de la direction de l'institut de recherche donnant des précisions sur la disponibilité, ainsi qu'au moins deux (2) devis concurrentiels.

Le non-respect de l'obligation de soumettre les évaluations des coûts appropriées réduira le budget final.

La rubrique « Entretien et installations » se rapporte aux coûts associés à l'achat de nouvel équipement. En voici des exemples : petites rénovations, comme installation d'étagères afin d'y déposer le nouvel équipement; prises de courant pour de nouveaux ordinateurs; contrats d'installation.

**Q. Une subvention de recherche peut-elle être utilisée pour financer des centres à l'étranger?**

**R.** Non. Les fonds des subventions de recherche doivent être utilisés pour financer des travaux de recherche réalisés dans des établissements canadiens.

**Q. Peut-on payer les sujets qui participent à une étude avec le budget d'une subvention de recherche?**

**R.** Cœur + AVC autorise un remboursement raisonnable et bien justifié pour les déplacements, le stationnement, la garde d'enfants, les honoraires et tout autre élément pouvant réduire les obstacles à la participation.

**Q. Quel est le montant maximal pouvant être demandé à Cœur + AVC dans le cadre du programme de subventions de recherche?**

**R.** Les candidates et candidats peuvent présenter une demande pour un montant maximal de 400 000 \$ pour une durée de quatre ans, de 300 000 \$ pour trois ans, de 200 000 \$ pour deux ans ou de 100 000 \$ pour un an. Dans le cas des projets d'une durée de plus d'un an, il n'y a pas de limite annuelle au budget demandé.

**Q. Cœur + AVC permet-elle un financement complémentaire ou en double lorsqu'une subvention est reçue d'un autre organisme?**

**R.** Cœur + AVC n'autorise pas le financement complémentaire dans le cas de demandes de subvention dont le budget a été réduit par un autre organisme de financement. De plus, Cœur + AVC n'autorise pas les candidates et candidats à détenir une subvention de recherche semblable ou équivalente à une bourse de fonctionnement octroyée par un autre organisme de financement.

**Q. Dans la section sur le budget, existe-t-il des restrictions quant aux personnes admissibles à la rémunération et aux prestations?**

**R.** Oui. Si une chercheuse principale ou un chercheur principal, une co-chercheuse principale ou un co-chercheur principal, ou une co-candidate ou un co-candidat détient les compétences requises, aucune demande de rémunération ou de prestations ne peut être soumise pour des compétences identiques ou semblables sans justification valable.

**Q. Existe-t-il des lignes directrices pour les allocations aux étudiantes et étudiants?**

**R.** Cœur + AVC encourage l'inclusion de stagiaires juniors (particulièrement les étudiantes et étudiants au doctorat) dans la recherche proposée. Leur rôle doit être défini et clairement décrit dans le projet soumis et justifié de façon appropriée dans les notes budgétaires en cas d'incidences financières. Le montant alloué ne peut pas dépasser le montant maximal indiqué dans le tableau ci-dessous. Cœur + AVC n'accorde pas de financement supplémentaire aux stagiaires d'été, aux étudiantes et étudiants de premier cycle, aux étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs ni aux titulaires d'une bourse postdoctorale.

| Poste   | Salaire annuel maximum (prestations incluses) |
|---|---|
| Étudiante ou étudiant à la maîtrise                       | 27 000 \$                                     |
| Étudiante ou étudiant au doctorat                         | 40 000 \$                                     |
| Titulaire d'une bourse de recherche postdoctorale, Ph. D. | 70 000 \$                                     |
| Titulaire d'une bourse de recherche postdoctorale, M.D.   | 70 000 \$                                     |
| Bourses d'études d'été                                    | 5 000 \$ (pour l'été)                         |

## Pièces jointes

### Q. Quel est le nombre de pages maximal permis pour les propositions de recherche?

**R.** Le nombre de pages doit être déterminé d'après l'ampleur et à la portée de la recherche proposée. La proposition de recherche doit comprendre principalement du texte et ne doit pas compter plus de dix (10) pages. Les demandes qui ne respectent pas la limite maximale imposée pour le nombre de pages seront jugées inacceptables et seront retirées du concours (sans possibilité d'appel).

Dans la limite fixée du nombre de pages, des figures, graphiques, tableaux et photos peuvent être joints au texte afin d'améliorer la clarté du projet proposé, selon les besoins. Ces éléments comptent dans les dix (10) pages.

### Q. Comment obtient-on l'approbation d'un comité d'éthique?

**R.** Une preuve de l'approbation du comité d'éthique (c.-à-d. des documents obtenus de votre établissement) doit être fournie, s'il y a lieu, pour le projet. Veuillez consulter votre établissement pour obtenir les documents appropriés.

## Informations complémentaires

### Q. Puis-je soumettre des documents justificatifs supplémentaires?

**R.** Oui, vous pouvez envoyer des documents justificatifs supplémentaires. En général, il s'agit de questionnaires mentionnés dans le corps de la proposition, des explications détaillées des méthodes utilisées pour les essais contrôlés randomisés et des formulaires de consentement. Les candidates et candidats peuvent, à leur discrétion, fournir des documents justificatifs supplémentaires (c'est-à-dire qu'il n'y a pas de restrictions à cet égard). De plus, comme indiqué dans les lignes directrices, l'examen de ces documents sera effectué à la discrétion de l'évaluatrice ou de l'évaluateur, et le contenu des documents n'aura pas d'incidence sur la note attribuée.

## Équité, diversité et inclusion (EDI)

### Q. Comment Cœur + AVC aborde-t-elle l'équité, la diversité et l'inclusion dans les concours de financement de la recherche 2026-2027?

**R.** Cœur + AVC s'est engagée à promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) et à améliorer la santé de toute la population. Cet engagement s'applique à l'ensemble de la fondation, y compris à ses investissements en recherche et à sa volonté d'augmenter la qualité et d'élargir l'impact des recherches qu'elle finance. Ultiment, ces recherches amélioreront les résultats en matière de santé pour les populations diversifiées du pays. Pour en savoir plus sur l'EDI dans un programme de recherche particulier, veuillez vous reporter aux lignes directrices de soumission des demandes du programme.

## Autre

*Q. Qu'est-ce que la science ouverte et quel est son lien avec la politique de libre accès aux résultats de recherche de Cœur + AVC?*

**R.** La science ouverte est la pratique qui consiste à rendre les données, les résultats et les processus scientifiques libres d'accès à tout le monde, avec le moins de restrictions possible. Les résultats d'une recherche scientifique comprennent (i) les articles et publications scientifiques examinés par des pairs; (ii) les données scientifiques et de recherche; et (iii) la contribution du public à la science et aux discussions la concernant. Elle est possible grâce aux personnes, à la technologie et à l'infrastructure. Elle est pratiquée dans le respect total de la vie privée, de la sécurité, des considérations éthiques et de la protection adéquate de la propriété intellectuelle.

Cœur + AVC encourage l'ensemble des chercheuses et chercheurs (tant les scientifiques en début de carrière que les bénéficiaires de subventions) à appliquer les principes FAIR de la science ouverte (données récupérables, accessibles, compatibles et réutilisables) comme guide pour l'échange des résultats et l'élimination des obstacles à la collaboration. Pour l'instant, les efforts proposés en matière de science ouverte ne seront pas explicitement inclus dans les critères d'évaluation. Cœur + AVC prévoit intégrer la science ouverte à l'examen par les pairs dans les prochains concours.

Pour en savoir plus sur la science ouverte et la feuille de route du gouvernement fédéral pour la science ouverte, visitez le site <https://science.gc.ca/site/science/fr/bureau-conseillere-scientifique-chef/science-ouverte/feuille-route-pour-science-ouverte>.

## Financement en partenariat

*Q. Dois-je informer Cœur + AVC si je reçois du financement d'autres sources qui a une incidence sur ma demande de subvention?*

**R.** Les candidates et candidats doivent déclarer tout le financement accordé ou proposé par des partenaires pour le cycle de financement en cours lors de la soumission de la demande. Il ne doit y avoir aucun chevauchement ni doublon sur le plan des dépenses ou des activités dans le financement en partenariat.

*Q. Comment dois-je informer Cœur + AVC si des partenaires m'ont accordé du financement? Dois-je identifier ces partenaires?*

**R.** Vous devez soumettre une lettre de déclaration sur le financement accordé ou proposé par des partenaires. La lettre doit comprendre l'identification des partenaires concernés, le rôle particulier de chacun et la description détaillée de la contribution accordée ou proposée par chacun, en établissant des liens avec la demande de subvention de recherche.

*Q. À qui dois-je envoyer ma lettre de déclaration sur le financement accordé ou proposé par des partenaires?*

**R.** La lettre doit être jointe à la demande de subvention (c.-à-d. téléversée sur la page de pièces jointes du formulaire de demande de subvention de CIRCUlien).

*Q. Que se passera-t-il si je n'ai pas la confirmation que le financement proposé par des partenaires m'a été accordé avant la date d'entrée en vigueur de la subvention?*

**R.** Tout financement proposé par des partenaires doit être accordé avant le 1<sup>er</sup> juillet 2026. Aucune prolongation ni aucun report ne sera permis pour l'acceptation d'une subvention de recherche, et Cœur + AVC attribuera les fonds à la personne ayant soumis le deuxième projet le mieux coté.

## Comité d'examen du budget (CEB)

### *Q. Quelle est la responsabilité du comité d'examen du budget (CEB)?*

Le CEB est le mécanisme mis en place par Cœur + AVC afin d'assurer un examen éclairé des budgets liés aux projets de recherche soumis. Le CEB offre du soutien et des conseils sur les postes budgétaires au cours du processus d'examen du budget et pour la durée de la période de financement de Cœur + AVC (si nécessaire).

La principale responsabilité du CEB est d'évaluer le budget lié à chaque demande de subvention de recherche en s'appuyant sur les lignes directrices de Cœur + AVC, afin de soumettre une recommandation budgétaire relative à la demande de subvention. L'objectif est de trouver l'équilibre entre le financement de la demande en cours d'évaluation et le bon usage de l'argent des donatrices et donateurs de Cœur + AVC. Cœur + AVC s'efforce d'allouer les fonds nécessaires pour mener le projet à terme de façon efficace et économique.

### *Q. Pourquoi un comité d'examen du budget (CEB) a-t-il été créé?*

**R.** Un CEB unique a été établi afin d'analyser le budget des demandes de subventions de recherche soumises à Cœur + AVC ainsi que pour fournir du soutien et des conseils concernant les postes budgétaires, au lieu de procéder à une coupe générale des budgets liés aux subventions de recherche.

### *Q. Quels sont les liens entre le comité d'examen du budget (CEB) et le comité d'examen scientifique (CES)?*

**R.** Le CEB est un sous-groupe du CES qui travaille avec d'autres sous-groupes pour évaluer les projets faisant l'objet de demandes de subvention.

Le CEB est composé d'une présidence, d'une vice-présidence et de membres ayant reçu l'approbation de la présidence-direction et de la vice-présidence du CES. Le choix des pairs examinatrices et examinateurs du budget se fonde sur leur expertise en lien avec le mandat du comité d'examen et sur leur expérience en matière d'examen et d'évaluation de demandes de subvention de recherche. Comme tous les groupes du CES, le CEB tente d'atteindre un équilibre quant à la représentation géographique, et de s'assurer que chaque comité a la capacité d'examiner les demandes soumises en français et celles en anglais.

## Bourses de fonctionnement

### *Q. Cœur + AVC remettra-t-elle des bourses de fonctionnement durant le cycle 2026-2027?*

**R.** Oui. Cœur + AVC remettra un nombre limité de bourses de fonctionnement, sous réserve de la disponibilité des fonds au moment de l'offre.

### *Q. Les responsables du mentorat ou de la direction d'un projet peuvent-ils soumettre une lettre de recommandation?*

**R.** Les responsables du mentorat ou de la direction, de même que les personnes qui recommandent une candidate ou un candidat ne s'excluent pas mutuellement. Ils jouent des rôles différents en lien avec la demande. Une candidate ou un candidat peut, à sa discrétion, nommer un mentor comme une personne qui le recommande.

### *Q. Quand mes lettres de recommandation seront-elles téléversées dans CIRCUlien?*

**R.** Les lettres de recommandation seront téléversées dans les dossiers de demande par le personnel de Cœur + AVC après la date limite de dépôt des demandes de subvention.

## Bourses pour les scientifiques en début de carrière

*Q. Les cliniciennes-chercheuses et cliniciens-chercheurs peuvent-ils soumettre leur candidature à une bourse pour les scientifiques en début de carrière?*

**R.** Oui, dans la mesure où les candidates et candidats répondent à toutes les exigences stipulées dans les lignes directrices de demande de bourses pour les scientifiques en début de carrière figurant ici (sous Bourses et subventions) : <https://www.coeuretavc.ca/recherche/coin-des-chercheurs>.

*Q. Combien d'années la bourse pour les scientifiques en début de carrière dure-t-elle?*

**R.** La bourse porte sur une période de trois (3) ans. La bourse ne peut pas être renouvelée.

*Q. Si je reçois deux bourses de fonctionnement semblables (de Cœur + AVC et d'un autre organisme de financement), puis-je reporter l'une des bourses pour la durée totale ou partielle de l'autre afin de conserver les deux d'une certaine façon?*

**R.** Si vous recevez deux bourses de fonctionnement qui se chevauchent, vous ne pouvez accepter que l'une d'entre elles. Si l'autre bourse est reportée, les années restantes de la bourse de Cœur + AVC sont annulées et l'établissement de la chercheuse principale ou du chercheur principal doit rembourser à Cœur + AVC tous les fonds fournis par la bourse de fonctionnement.

*Q. Dois-je identifier un mentor si je présente une demande au concours de bourse pour les scientifiques en début de carrière?*

**R.** Cœur + AVC reconnaît qu'un mentorat réussi est essentiel à la réussite d'une carrière. Les mentores et mentors fournissent des stratégies, des conseils, de la rétroaction et du soutien en matière de perfectionnement professionnel et personnel. Ils peuvent également occuper le rôle de commanditaire, de collaborateur, d'auteur ou d'accompagnateur.

Les candidates et candidats doivent identifier au moins un mentor et décrire, dans une lettre cosignée d'une page, l'approche de mentorat pour la première année de la subvention ainsi qu'un plan de mentorat sur trois ans. Notez que le personnel de Cœur + AVC ne peut pas jouer le rôle de mentor officiel.

*Q. Qu'est-ce que la bourse Sandra Rashed?*

**R.** La bourse Sandra Rashed est offerte à la chercheuse ou au chercheur des provinces de l'Atlantique ayant obtenu la cote la plus élevée dans le cadre du programme de bourses de fonctionnement de Cœur + AVC. Il s'agit d'un montant supplémentaire ponctuel de 2 000 \$ qui doit servir à la réalisation du projet de recherche, y compris les activités d'application et d'échange des connaissances.

## Après l'attribution de la bourse

*Q. Que signifie la mention « Incapable de poursuivre » ?*

**R.** La mention « Incapable de poursuivre » fait référence à tout motif pour lequel une chercheuse ou un chercheur n'est pas en mesure de terminer son projet de recherche. En voici quelques exemples : maladie grave, décès de la chercheuse principale ou du chercheur principal, ou toute autre circonstance qui empêche la poursuite de la recherche.

*Q. Si je déplace mes travaux de recherche dans un autre emplacement au Canada (p. ex. d'un établissement à un autre), quel sera l'impact sur mon financement?*

**R.** Veuillez vous reporter à notre site Web, sous « Gestion après l'attribution des subventions et des bourses », à l'adresse suivante : <https://www.coeuretavc.ca/ce-que-nous-faisons/recherche/coin-des-chercheurs>. Les lignes directrices concernant la gestion des subventions et des bourses de recherche de Cœur + AVC, seront jointes à la notification officielle de l'offre.

Les candidates et candidats doivent aviser Cœur + AVC dès qu'un changement survient ou est envisagé.

*Q. Dans quelles circonstances une bourse peut-elle être résiliée?*

**R.** Les bourses peuvent être résiliées pour plusieurs raisons, entre autres en cas d'utilisation inadéquate des fonds, de plagiat, de progrès insuffisants ou d'un manque de fonds disponibles.

*Q. À quel moment mon établissement pourra-t-il faire connaître les résultats de ma demande de subvention?*

**R.** Il est préférable d'attendre que Cœur + AVC ait publié en ligne les résultats du concours. S'il est nécessaire de publier les résultats plus tôt, il est possible de le faire seulement si la chercheuse principale ou le chercheur principal a déposé tous les documents obligatoires et fourni toutes les approbations et confirmations requises (chevauchement, éthique, etc.).

*Q. Comment puis-je m'assurer que tous les documents obligatoires ont été déposés?*

**R.** À l'étape relative aux engagements, inscrivez votre réponse ou explication dans la section « Résolution des engagements ». Enregistrez le tout et ne soumettez votre demande modifiée qu'une fois que tous les documents requis sont annexés sous « Pièces jointes résolution ».